



CAISSE D'ÉPARGNE
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

VENDREDI 30 JUIN 2017

en nocturne

16^{ème} CORRIDA LAMARTINIENNE



- **1,5 km : mini corrida enfants nés de 2004 à 2007, autorisation parentale et présence des parents**
Inscription : 1 € de 19h à 19h45. Départ place Saint-Pierre à 20h
- **4,7 km : petite corrida, âge minimum 14 ans (2003)**
Inscription : 6 € de 19h à 20h. Départ place Saint-Pierre à 20h15
- **9,4 km : corrida, âge minimum 16 ans (2001)**
Inscription : 10 € de 19h à 21h. Départ place Saint-Pierre à 21h15



Règlement

- Article 1 :** Les épreuves se dérouleront dans la zone piétonne de Mâcon.
Départs et arrivées place Saint-Pierre (face à l'Hôtel de Ville).
Courses ouvertes à tous, licenciés FFA et non licenciés.
- Article 2 :** La sécurité est assurée par les commissaires de course et une équipe de la Croix-Rouge.
- Article 3 :** Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident auprès de la MAIF (n° contrat 2294525H). Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Article 4 :** La boucle mesure environ 2,350 km.
Mini Corrida : environ 1,5 km.
Petite Corrida : 4,7 km : 2 boucles
Corrida : 9,4 km : 4 boucles
- Article 5 :** Les coureurs ne pourront en aucun cas se faire accompagner par un vélo. **Seul le vélo de l'organisation est autorisé.**
- Article 6 :** L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.
- Article 7 :** Sur les 2 épreuves, classement scratch et récompenses des 4 premières femmes et 4 premiers hommes.
Il n'y a pas de classement par catégorie.

Dotations

- Lots aux 4 premières femmes
Lots aux 4 premiers hommes
6 lots de qualité attribués par tirage au sort des dossards (2 sur le 4.7 km et 4 sur le 9.4 km)
Présence obligatoire pour toutes récompenses, lots et tirage au sort.
- Article 8 :** Ravitaillement à chaque boucle et ravitaillement à l'arrivée pour les 3 épreuves.
- Article 9 :** **Conformément à la loi N°99-223 du 23 mars 1999, la présentation d'un certificat médical à la pratique de l'athlétisme en compétition, ou sa copie certifiée conforme, est obligatoire pour tous les coureurs non licenciés FFA.**
Les coureurs licenciés FFA devront présenter une licence à jour.
- Article 10 :** Les résultats seront affichés après les courses.
Les classements seront disponibles dans la matinée du dimanche 2 juillet 2017 sur les sites des clubs :
<http://eamacon.free.fr> - <http://millepattesmacon.fr>
Un article relatant les épreuves et comprenant les résultats complets paraîtra dans la presse.
- Article 11 :** L'organisation se réserve le droit d'utiliser toutes les images prises par les photographes du club lors de cette manifestation.
A ce titre, les photos seront visibles sur les sites de l'EAM et des 1000 PATTES.
L'épreuve est inscrite au calendrier du challenge Running organisée par la Caisse d'Épargne.
- Article 12 :** La participation à cette épreuve nécessite l'acceptation du présent règlement.
Présence obligatoire pour toute dotation.

Un cadeau
à chaque participant

Réservé à l'organisation

NOM	Prénom	N° de DOSSARD
Sexe	Date de naissance	
Licence FFA	Club	
Adresse		
Pays	Téléphone	
Mail		

1,5 km : 1 € / pers. (20h) 4,7 km : 6 € / pers. (20h15) 9,4 km : 10 € / pers. (21h15)

*COURSE ENFANTS (nés de 2003 à 2006) à 20h

Participation sans dossard interdite, pas de vélo d'accompagnement
(le circuit n'est pas adapté)

4,7 km âge minimum 14 ans (2003) • 9,4 km : âge minimum 16 ans (2001)

NB : tout bulletin mal rédigé ne pourra donner lieu à contestation.